

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19306335***Déposé
06-02-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0695507519

Dénomination : (en entier) : **M INTERIM CONSTRUCTION**
(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Quatrième Avenue 46
(adresse complète) 4040 Herstal

Objet(s) de l'acte : DENOMINATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal dressé par la notaire Manon DEPREZ, à Saint-Nicolas (Tilleur), le 5 février 2019, en cours d'enregistrement, il résulte que :

Première résolution – Modification de la dénomination

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de sorte que celle-ci porte désormais la dénomination suivante « **Triangle solutions RH construction** »

Deuxième résolution - Modification de l'article 2 des statuts.

L'assemblée décide de modifier les statuts et d'adopter la dénomination et le texte suivant :

Article 2.- Dénomination

La société est dénommée « Triangle solutions RH construction ».

Dans tous actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande, sites Internet et autres documents, sous forme électronique ou non, émanant de la société, il devra être fait mention :

- de la dénomination de la société,
- de la forme, en entier ou en abrégé,
- l'indication précise du siège de la société,
- le numéro d'entreprise,
- le terme « registre des personnes morales » ou l'abréviation « RPM », suivi de l'indication du siège du tribunal dans le ressort duquel la société a son siège social
- le cas échéant, l'indication que la société est en liquidation.

Troisième résolution - résolution – Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Bertrand TOUSSAINT pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme,

Le Notaire Manon Deprez, à Tilleur.